



**N° Vert 80 00 88 88**

**Ne vous faites pas complices des crimes économiques, dénoncez toute fraude ou corruption dans les marchés publics !**

**Echos de l'exécutif**

**Le traditionnel conseil des ministres s'est tenu hier** P7

**LES N°VERTS DE L'OTR**

POUR SIGNALER  
TOUT FAIT SUSPECT  
VEUILLEZ COMPOSER  
**N° VERT**  
**8280**  
Anticorruption

POUR TOUT RENSEIGNEMENT  
INFORMATION OU CONSEIL  
VEUILLEZ COMPOSER LE  
**N° VERT**  
**8201**  
Renseignements



FEDERER POUR BATH  
www.otr.tg

# WARAA

## Les Vainqueurs

**Hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses 16 Mai 2019 N° 229 - Prix 250 F CFA**

**Perturbation d'une rencontre de sensibilisation sur le PND en France**

**Les ennemis de la liberté d'expression ont enfariné la délégation de Germain Meba** P3

**Elections locales**

**Les partis de l'opposition de plus en plus mobilisés** P4

**Entretien avec Hervé A. Piza, Président de l'Association "Conscience Patriotique"**



«.....à la Conscience Patriotique, nous nous opposons à la faim, aux maladies... notre mission, c'est le développement, l'humanitaire et nous continuerons» P5

## Lutte contre le terrorisme



## Le Togo, un pays à risque ?

P2

**Ministère du tourisme/Refus du SG Atara Tfarba de libérer son poste après sa retraite**

**La décision courageuse du ministre Kossi Egbetonyo attendue** P3



# Faure Gnassingbé reçoit une délégation d'hommes d'affaires indiens

Mardi 14 mai dernier, le Chef de l'Etat togolais, Faure Gnassingbé a reçu en audience une délégation d'hommes d'affaires indiens, conduite par l'ambassadeur de l'Inde au Togo, Birender Singh Yadav. D'après la Direction de l'information et de la communication de la présidence de la République, cette ren-

contre a permis à ces personnalités d'échanger sur les stratégies de renforcement de la coopération économique entre l'Inde et le Togo, notamment dans les domaines du commerce et des énergies renouvelables.

« Nous avons parlé des échanges commerciaux entre les deux pays et des projets



d'extension du réseau électrique et de l'énergie solaire au Togo. Do-

veloppe de 52 millions de dollars », a indiqué au sortir de l'audience, Birender Singh Yadav.

De nombreux investisseurs indiens se sont déjà positionnés sur plusieurs projets contenus dans le Programme National de Développement (PND) du Togo.

Céline S.

## Développement

# Le Togo adhère au Centre de développement de l'OCDE

Le Togo, a adhéré depuis lundi 13 mai 2019, au Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Cette adhésion fait suite à une invitation adressée au Chef de l'Etat togolais qui l'a acceptée. Le pays devient ainsi membre et est également membre du Comité Directeur du centre de développement de l'OCDE.

« Par cette adhésion, le

Togo devient également membre du Comité Directeur du centre de développement de l'OCDE et s'impliquera davantage dans les activités de l'organisation », indique un communiqué de la Direction de l'information et de la communication de la présidence.

Selon le Chef de l'Etat Faure Gnassingbé, l'adhésion du pays au centre ouvre la voie d'une nouvelle vitalité dans les relations du Togo avec

l'organisation basée à Paris et faciliter un meilleur partage d'expériences en matière de développement.

L'OCDE a été Fondée en 1948 et regroupe 55 États, dont 10 pays africains, et l'Union européenne qui participe aux travaux. L'organisation travaille avec les économies émergentes et en développement à « bâtir un monde plus fort, plus saint et plus juste ».

WARAA

maines dans lesquels des appels d'offres ont été lancés pour une en-

## Lutte contre le terrorisme

# Le Togo, un pays à risque ?

Depuis le 10 mai dernier, le site du Quai d'Orsay a classé le Togo en rouge,

Cette mise à jour fait suite a priori à un débat au sein de l'opinion



orange et jaune sur une échelle de couleurs allant du vert au rouge.

française sur la pertinence et l'actualisation

Suite à la p 4

**WARAA**  
Les Vainqueurs

Siège : Derrière EPP Kélégougan  
Tél : 90-02-52-45 / 22-35-81-95  
E-mail : micheltchadja@yahoo.fr  
c/s Casier N° 087. 13 BP152  
LOME-TOGO

**DIRECTEUR DE PUBLICATION**  
Michel Yao TCHADJA  
(alias Ezi Akoma)  
Cel : 90-02-52-45 / 22-32-92-57

**SECRÉTAIRE DE RÉDACTION**  
Pamphile S. NUMENYA

**RÉDACTION**  
Ezi Akoma  
W. Maléki  
Achille  
A. Fic  
Jack Nukunu  
Hubertine Akouvi  
Séna Le Libre Penseur

**INFOGRAPHISTE**  
Pamphile S. NUMENYA

**IMPRIMERIE**  
La Colombe  
Tirage : 3.000 Exemplaires  
Révisé N° 0471/29/05/13/HAAC

**Annonces et pubs :  
appelez le 90-02-52-45**

*Retrouvez  
votre Journal*

**WARAA**

*Les Vainqueurs*

*chaque jeudi  
dans les kiosques*

**Numéros Utiles**

CHU Tokoin : 22-21-25-01  
CHU Campus : 22-25-77-68  
22-25-47-39  
22-25-78-08

Commissariat Central : 22-21-28-71  
Sûreté Nationale : 22-22-21-21

Pompiers : 118 ou 22-21-67-06  
Gendarmerie (Secours et assistance) : 172 ou 22-22-21-39

Police secours : 117

Ministère du tourisme / Refus du SG Atara Tfarba de libérer son poste après sa retraite

# La décision courageuse du ministre Kossi Egbetonyo attendue

Le chef de l'Etat met tout en œuvre pour assainir l'administration publique. Au lieu d'accompagner cette dynamique, certaines personnes pour protéger leurs intérêts continuent de tirer les efforts du gouvernement vers le bas. C'est le cas de M. Atara Tfarba, Secrétaire Général du Ministère du Tourisme qui refuse systématiquement de quitter son poste après sa retraite. Admis à la retraite depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le SG Atara se comporte comme si c'est maintenant qu'il vient de rentrer dans la fonction publique. A la suite de la reconduction du Premier Ministre Klassou Selom en Janvier 2019, le Département du Tourisme a été détaché de l'industrie avec un nouveau locataire, le ministre Kossi Egbetonyo. Tous les agents de l'administration relevant uniquement du tourisme ont poussé un ouf de soulagement et sablé le champagne pensant que le nouveau patron des lieux allait rapidement évacuer l'homme qui croit être au-dessus de la loi. Mais jusqu'aujourd'hui, rien n'est fait. Au temps où le tourisme était rattaché à l'indus-



Ministre du tourisme Kossi Egbetonyo



SG Atara Tfarba

trie, le tout puissant SG Atara racontait à qui voulait l'entendre que sans lui le tourisme au Togo n'aura pas de visage. Il pouvait être conforté dans ses affirmations lorsqu'on se rend compte que le Ministre d'alors IhouAttigbé n'a aucune notion en tourisme. Ses collègues avec qui il est admis à la retraite ont déjà quitté le ministère depuis et jouissent de leur retraite. Mais lui, il reste indéboulonnable. Il donne donc l'impression que sans lui, rien ne marchera dans ce département. Le pire, il nuit aux agents de la boîte. Par exemple, il a réussi par des métho-

des peu recommandables de délation, calomnie et dénigrement à faire démissionner le Directeur Administratif et Financier pour s'accaparer de son poste en plus du rôle de SG qu'il assure déjà. Du coup, les autres agents ont peur pour leurs postes. Le SG Atara, semble avoir plus de pouvoir que ses ministres. Il s'était accroché à son poste sous le regard complice du ministre IHOU. Aujourd'hui c'est le ministre Egbetonyo qui est aux affaires mais on ne le voit pas encore à l'œuvre. Malgré la fougue de la jeunesse qu'on retrouve chez ce nouveau Ministre, tout porte

à croire que c'est Atara qui le dirige. Il est dans toutes les missions, il impose son point de vue à tous y compris le Ministre. Le Ministère du tourisme est devenu sa chasse gardée et il n'hésite pas à dire à qui veut l'entendre que c'est sa volonté qui se manifeste au sein de ce département. Face à cette situation, la décision courageuse du ministre est vivement souhaitée. Il n'y a pas deux capitaines dans un bateau dit-on. Si le ministre n'envoie pas Atara jouir de sa retraite, il montre son incapacité à diriger. Le Togo regorge des cadres bien formés dans

tous les secteurs de l'administration. A l'heure où de nombreux jeunes qualifiés sont au chômage, le gouvernement ne peut laisser de vieux mourants s'accrocher à leurs postes. La présence de M. Atara empêche les jeunes dudit ministère de mettre en valeur leurs compétences pour booster le département. Pour l'intérêt de la Nation, monsieur Atara devra laisser la place à d'autres togolais capables d'assumer les charges liées au poste qu'il occupe.

La Rédaction

Perturbation d'une rencontre de sensibilisation sur le PND en France

## Les ennemis de la liberté d'expression ont enfariné la délégation de Germain Meba

Une délégation conduite par le président de la Chambre du commerce et d'industrie du Togo à la conférence en (CCIT) Germain Essohouna Meba est en pleine tournée européenne dans le cadre de la sensibilisation sur le Plan National de Développement (PND). Le week-end dernier, cette délégation était à Paris. Malheureusement, la rencontre s'est mal terminée. Alors que la conférence tirait à sa fin, un Togolais dont l'identité n'a pas pu être révélée a préféré, sous le coup de ses aspirations politi-

ques, saupoudrer la délégation togolaise. Une situation qui a mis fin à la conférence en queue de poisson. Sur la vidéo qui a fait le tour des réseaux sociaux, on voit le président de la CCIT, son premier vice-président Kodjovi Agopomé, le représentant de l'ambassadeur du Togo en France et le président de UNIR France couverts de farine. C'est en début de cette semaine que la délégation a réussi à tenir cette rencontre. « Il en faut plus que la farine pour arrê-



ter le train du PND », a fait savoir l'équipe de

Germain Meba. Ce n'est pas la première fois que la diaspora togolaise expose ses carences démocratiques à la face du monde. Il n'y a pas longtemps, le président du NET Gerry Taama avait subi la foudre de cette diaspora qui l'a arrosé d'œufs parce qu'elle n'épousait pas son point de vue politique. On se rappelle aussi que cette diaspora avait perturbé en 2015 un concert du groupe Toofan simplement parce qu'il avait presté dans la campagne du

président Faure. C'est déplorable de voir des togolais résidents dans des pays démocratiques se comporter comme s'ils n'ont jamais entendu parler de la démocratie. Les organisations de la société civile togolaise au sein de la diaspora ont donc un grand travail de sensibilisation à abattre. Après tout, c'est l'image de notre pays que ces prédateurs de la liberté ternissent.

La Rédaction

**Elections locales**

**Les partis de l'opposition de plus en plus mobilisés**

A part le PNP qui a la phobie des élections, les autres partis de l'opposition se mobilisent pour avoir un grand nombre d'élus locaux. Le recensement électoral a démarré ce matin et se termine le samedi. En prélude à cette opération importante, plusieurs partis de l'opposition ont appelé les togolais à sortir se faire enregistrer sur les listes électorales. Depuis Tsévié, les responsables de l'ANC ont demandé à leurs militants

de prendre part à ces 3 jours de révision électorale annoncée par la Commission Electorale Nationale Indépendante. Tout en appelant les Togoais à prendre d'assaut les centres retenus pour les opérations de révision des listes électorales, Fulbert Atisso du parti le Togo autrement, a aussi convié les « populations togolaises à se tenir prêtes à participer massivement aux prochaines élections locales en exerçant leur vigilance afin de



leur assurer la transparence et l'équité ». Depuis la démission en cascade de certains partis de la C14, Brigitte Adjamagbo et les partis restants ont entrepris des

démarches pour que les déserteurs retournent à la maison. Aux dernières nouvelles, ces partis ont catégoriquement refusé de retourner à la

C14. Finalement, les 7 partis restants auront une liste unique pour les locales. A entendre cette coalition, il revient au peuple d'aller à l'assaut et de conquérir les conseils municipaux et les mairies comme tremplin à l'assaut final de 2020.

L'heure n'est donc plus au boycott mais à la mobilisation pour les locales. Les partis de l'opposition ont vite réalisé l'erreur qu'ils ont commise en boycottant les législatives. Ils ne veulent donc plus perpétuer cette erreur.

J. N.

**Lutte contre le terrorisme**

**Le Togo, un pays à risque ?**

Suite de la p 2

des conseils aux voyageurs, à la suite de l'enlèvement des deux touristes au Bénin dont la tentative de dénouement s'est soldée par la mort de deux soldats. L'incident du Bénin devait-il agir sur le Togo dans le classement des pays à risque ? Le Bénin traverse actuellement une crise politique et l'insécurité est assez grande dans ce pays. Mais au Togo, tout se déroule normalement. Le Chef de l'Etat togolais est d'ailleurs l'un des acteurs importants qui œuvrent pour la lutte contre le terrorisme dans la sous-région. On se rappelle aussi que les importants efforts du Togo ont été couronnés récemment par des arrestations. L'information a été même relayée par la radio rfi. Sur le plan national, plu-

sieurs mesures ont été prises. Dans cette optique, il existe une loi sur la sécurité intérieure, des projets sur l'endoctrinement, les replis communautaires, ethniques et religieux. En amont, les citoyens sont mis à contribution pour préserver la jeunesse de la radicalisation et de l'extrémisme. En aval, ces citoyens coopèrent avec les forces de défense et de sécurité. Même avant les événements du Bénin, les autorités togolaises sont conscientes du danger qui plane sur la sous-région et ont pris des dispositions dans ce sens. Ce n'est donc pas à cause de l'enlèvement des touristes au Bénin que le Togo doit figurer dans les pays à risque.

La Rédaction

**Echos de l'exécutif**

**Le traditionnel conseil des ministres s'est tenu hier**

Le Conseil des ministres s'est réuni hier 15 mai 2019 au Palais de la Présidence de la République, sous la présidence de Son Excellence, Monsieur Faure Essozimna GNASSINBGE, Président de la République.

Au cours des travaux, le conseil a ; adopté trois (3) projets de loi ; adopté un (1) décret ; écouté deux communications et abordé des divers. Lire l'intégralité du communiqué ayant sanctionné les travaux.

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi 15 mai 2019 au Palais de la Présidence de la République, sous la présidence de Son Excellence, Monsieur Faure Essozimna GNASSINBGE, Président de la République.

Au cours des travaux, le conseil a ; - adopté trois (3) projets de loi ; - adopté un (1) décret ; - écouté deux communications et - abordé des divers.

Au titre des projets de loi

Le premier projet de loi adopté par le conseil des ministres porte autorisation de l'adhésion du Togo à la Convention visant à faciliter le trafic maritime international (Convention FAL), signée le 09 avril 1965 à Londres.

Cette Convention, adoptée le 09 avril 1965, au cours de la conférence internationale des Etats membres de l'Organisation Mari-

time Internationale (OMI), a pour objectif principal de rendre les transports maritimes plus accessibles, en simplifiant notamment les formalités, les documents requis et les procédures liées à l'arrivée, au séjour et au départ des navires effectuant des voyages internationaux.

L'adhésion à cette Convention permettra la simplification des formalités administratives dans le domaine des transports maritimes et renforcera également l'attractivité du Togo, compte tenu de sa position géographique et des potentialités qu'offre son port en eau profonde. Le Togo pourra ainsi mobiliser davantage les partenaires dans la mise en oeuvre du Plan national de développement (PND), notamment son Axe 1.

Le deuxième projet de loi adopté par le conseil des ministres porte autorisation de la ratification du Protocole de 1988 relatif à la convention internationale de 1966 sur les lignes de charge, signé le 11 novembre 1988 à Londres.

Le Protocole de 1988 relatif à la Convention internationale de 1966 sur les lignes de charge à laquelle le Togo a adhéré le 15 juillet 1989 introduit un nouveau système de visite et de certification harmonisée.

En effet, ce Protocole a pour but d'harmoniser les prescriptions de la Convention en matière de visites et de délivrance des certificats

avec celles de la Convention internationale de 1974 pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SCLAS :

Safety of life at sea) et de la Convention internationale de 1973 pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL : Marine pollution). Il modifie également quelques règles des annexes techniques de la Convention internationale de 1966 sur les lignes de charges, ainsi que le modèle des différents certificats.

La ratification de ce Protocole par notre pays lui permettra :

- de prendre des dispositions techniques et juridiques adaptées aux exigences liées aux mesures de sécurité de la navigation maritime, notamment les visites techniques initiales et périodiques.

- d'améliorer la réputation du pavillon togolais, surtout vis-à-vis de l'Organisation Maritime Internationale (OMI),

- et d'attirer ainsi de nouveaux armateurs.

Toutes ces mesures faciliteront la mise en oeuvre efficace de l'axe 1 du Plan

National de Développement (PND). Le troisième projet de loi adopté par le conseil des ministres est relatif à la sécurité intérieure.

L'Etat a le devoir de protéger les personnes et les biens, de garantir l'exercice des libertés publiques et individuelles, de préserver l'ordre et la paix publics dans le cadre de ses prérogatives constitutionnelles.

Cette mission régalienne, qui est de la responsabilité du pouvoir exécutif, exige la mise en oeuvre de

Suite de la p 6

**SAVOIR NEWS**

La Première Agence de Presse Privée au Togo

[www.savoirnews.net](http://www.savoirnews.net)

L'INFO en continu 24H/24

Tél (228) 90 04 19 64 / 91 45 34 50 / 99 35 29 23

«.....à la Conscience Patriotique, nous nous opposons à la faim, aux maladies...  
notre mission, c'est le développement, l'humanitaire et nous continuerons»

Après les législatives du 20 décembre 2018, les togolais iront aux urnes le 30 juin prochain pour élire les maires et conseillers municipaux en vue de consolider la démocratie à la base. Ce scrutin capital aura lieu seulement quelques semaines après le vote des réformes politiques par la nouvelle Assemblée Nationale. Ce vote historique a suscité des réactions au niveau des acteurs politiques et de la société civile. C'est le cas de M. Hervé A. Piza, Président de la conscience patriotique qui se prononce à notre rédaction sur la situation socio politique dans le pays et les perspectives d'avenir de son Association. Lisez plutôt



**Waraa les Vainqueurs : rain ?**

**Bonjour Hervé A.Piza**  
**Hervé A Piza :** bonjour

**W. V : Votre avis par rapport au vote des réformes par la nouvelle assemblée nationale**

**H. A. P :** Dans un premier temps, il faut dire qu'au niveau de la Conscience Patriotique, nous sommes satisfaits parce que c'est la question qui a divisé les togolais et qui est à la base de l'absence de certains togolais aux élections législatives de 2018 ; le vote des réformes en effet vient de mettre un terme à l'Accord Politique Global (APG) et à tous les dialogues puisque la constitution a tout réglé. C'est vrai, que tous les acteurs politiques togolais n'ont pas la même appréhension de la chose mais toujours est-il que c'est un départ. Au préalable, le Togo disposait d'une constitution qui ne limitait pas les mandats, contrairement, à la nouvelle, votée, qui comporte également le scrutin à deux tours, la base de toute démocratique. Par ailleurs, la constitution prévoit aussi des articles qui stipulent la mise en place du Sénat et du conseil économique social, du conseil régional. Bien que beaucoup d'eau ait coulé sous les ponts, les togolais devraient comprendre que c'est un nouveau départ démocratique. Aujourd'hui, nous avons une nouvelle constitution, et donc, une autre figure pour le Togo. Nous sommes très satisfaits et invitons aussi le pouvoir de faire en sorte que l'esprit des réformes soit respecté, que les interprétations diverses soient prohibées. Que chacun, aille juste dans la pure interprétation faite par les députés.

**W. V : Vous avez eu un siège à l'Assemblée Nationale avec votre liste. Comment se porte le terrain ?**  
N° 229 - Jeudi 16 Mai 2019

**H A P :** Les élections du 20 décembre 2018, au niveau de la Commission Electorale Locale Indépendante de wawa Akébou se sont bien déroulées, ce qui a permis à la Conscience patriotique de disposer d 1 siège. Sur le terrain, nous ne sommes pas aussi des inconnus. Evidemment, nos parents, nos frères avec lesquels nous avons grandi et qui nous ont fait confiance, ne nous ont pas déçu. Il est vrai que, la conscience patriotique n'est pas un parti de l'opposition, elle est avant tout, une association à but non lucratif œuvrant dans le domaine social et qui se retrouve souvent avec les idées du président de la république sur le plan social parce que le social ne se résume pas seulement au gouvernement. Faut-il toujours attendre l'Etat pour aider nos parents et frères les cadres que nous sommes? Notre association a commencé les œuvres humanitaires sur le terrain bien avant les législatives. Je pense que c'est cela qui a donné cette mayonnaise aux législatives, parce que, nous ne nous opposons pas à personne mais à la conscience patriotique, nous nous opposons à la faim, aux maladies... notre mission, c'est le développement, l'humanitaire et nous continuerons. Après les résultats des législatives, sur le terrain, des rencontres de remerciements ont été organisées et dans la foulée, nous avons accompagné les préfectures de Kougnowou Akébou et Zogbégan par des produits pharmaceutiques, et construit un bâtiment scolaire pour la communauté de Mangoassi; A vrai dire, pendant, la campagne électorale, les vrais maux dont souffrent nos parents ont été décelés, et nous sommes arrivés à la conclusion, qu'ils n'ont pas besoin d'être un président

ou ministre ou directeur général parce que la majorité des populations, ce sont des commerçants et des paysans qui ont besoin de l'eau potable, des dispensaires, des marchés modernes, de nouvelles pistes rurales pour convoier leurs produits agricoles. Pour le moment, je peux vous rassurer que le terrain, se porte très bien.

**WV : Le climat sociopolitique actuel est-il propice à l'organisation des locales ?**

**H A P :** Je pense que le gouvernement a toujours démontré sa volonté de faire les réformes. Vous vous rappelez qu'au moment où les élections législatives étaient annoncées, elles devraient être couplées avec les locales, c'est à dire que les dates étaient proches alors que, le climat qui sévissait entre les acteurs politiques n'était pas propice. Mais aujourd'hui, je crois que c'est propice parce que dans un pays, il faut également un contre-pouvoir pour permettre à celui qui gouverne de travailler donc il y avait une partie de l'opposition qui a boycotté les élections à l'époque parce que les réformes ne sont pas faites, maintenant, c'est chose due, et vous avez constaté que sur le terrain, la coalition de l'opposition quand bien même divisée, appelle au recensement électoral. A mon humble avis, la participation aux élections locales devait déterminer la gouvernance à la base de tout parti politique. Selon, que votre parti présentera des communes, vous êtes appelés à faire la politique, d'appeler les populations à donner le pouvoir à celui qui légifère au plus haut sommet. Je félicite au passage, les dirigeants de l'opposition et les autres partis qui ont vu jour et souhaitent participer aux locales. Je présume, que, les locales ne devraient pas être les affaires d'une

seule personne. Normalement, si les gens s'attendent au parlement pour voter les lois pour le bien de la population, en aspirant d'être des artisans de la démocratie, nous devons bannir le « moi » et préparer l'avenir pour les autres. C'est aussi le début de l'alternance, non seulement avec les frères de l'opposition d'en face, également au sein du parti au pouvoir. Je pense que le climat actuel est convivial, c'est pourquoi tout le monde affûte ses armes pour prendre part à ces locales.

**W V : La conscience patriotique est-elle prête pour participer aux locales ?**

**H A P :** Au niveau de la conscience patriotique, une ligne sera donnée puisque c'est une association humanitaire selon que nos idées convergent vers un parti dont nous soutenons les projets et programmes de développement. La conscience patriotique, ne se limite pas seulement dans les plateaux, c'est sur toute l'étendue du territoire national. Actuellement, nous avons une série d'activités en cours au niveau de Bafilo, et une tournée peut-être à Blitta, Tchamba, Kara, et donc, nous sommes en train de consulter la base et nos partenaires sur le terrain pour déceler ceux que nous pouvons positionner ou soit, accompagner d'autres personnes.

**W V : Un mot à l'endroit de la révision des listes électorales qui démarre le 16 mai ?**

**H A P :** Pour la révision

des listes électorales, j'exhorte tous les togolais en âge de voter d'aller se faire recenser car c'est par cet acte qu'on exerce son droit civique. Je rappelle, par le passé, les gens ne se sont pas faits enrôler par rapport à un certain nombre de considérations mais aujourd'hui, plus de débat car les réformes sont faites. J'invite, à cet effet, tous les partis politiques, ceux qui veulent le bien du pays d'adresser un appel à l'endroit des populations à un recensement massif surtout que la révision électorale ne dure juste trois jours. Que ceux qui n'ont pas eu la chance de se faire enrôler pour les législatives, se mobilisent car les locales, c'est la base de tout développement de la démocratie.

**W V : Le mot de la fin**

**H A P :** La CENI étant le seul organe de garantie des élections transparentes, j'appelle tous les acteurs politiques à mettre de l'eau dans leur vin pour une campagne sans violence mais responsable par rapport à leur savoir-faire à la communauté, à la base politique loin des programmes politisés. C'est une première depuis 1987, les choses seront compliquées parce que c'est des communes à développer. Alors, il faut un tout pour y arriver comme les hommes d'affaires, les investisseurs, les entrepreneurs, les juristes, les économistes pour obtenir une bonne mayonnaise gage d'une véritable base de développement des collectivités.

**W V : Merci**

**H A P :** je vous remercie  
Propos recueillis par Michel Tchadja

Suite de la p 4

nouveaux outils juridiques permettant une réponse rapide et adéquate à des menaces qui s'inscrivent dans la durée, qu'il s'agisse du terrorisme, des nouvelles formes de la criminalité transnationale, notamment la cybercriminalité, les atteintes à la sûreté des personnes et des biens par des groupes radicaux ou la criminalité financière.

Le présent projet relatif à la sécurité intérieure est une loi ordinaire sur la sécurité nationale ayant pour objet de donner au pouvoir exécutif les instruments nécessaires pour faire face à des menaces sécuritaires nouvelles et durables, tout en assurant un équilibre proportionné entre la préservation des libertés publiques et individuelles et la sauvegarde de la sécurité publique et de l'ordre constitutionnel. Le garant de cet équilibre sera le juge judiciaire appelé à autoriser les mesures les plus attentatoires à la liberté individuelle sollicitées par l'administration dans le cadre de cette législation.

Au titre des décrets

**Le conseil des ministres** a adopté un décret qui porte création, attributions, organisation et fonctionnement du comité interministériel de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent (CIPLEV).

La sous-région ouest-africaine est confrontée, ces dernières années, à des menaces terroristes. Les attentats quasi-quotidiens qui secouent certains pays limitrophes en sont une illustration.

Dans un tel contexte, le Togo doit anticiper et se doter des moyens nécessaires pour prévenir et lutter contre l'extrémisme violent.

Le comité interministériel de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent a pour mission principale d'œuvrer à éradiquer ou à

réduire sensiblement la propagation de l'extrémisme violent en donnant aux communautés de base les outils et le soutien dont elles ont besoin pour lutter contre ce fléau et de renforcer la coopération et la collaboration entre l'administration, les forces de défense et de sécurité pour une prévention et une lutte efficace.

Il est composé de représentants des départements ministériels impliqués, des leaders d'opinion et de la société civile.

Les forces de défense et de sécurité présentes sur le terrain doivent être accompagnées et soutenues par des mesures multisectorielles et transversales visant à prévenir l'extrémisme violent, surtout dans les zones à risque.

Au titre des communications

**La première communication** présentée conjointement par la ministre chargée du développement à la base, le ministère de l'agriculture et celui des enseignements primaire et secondaire, est relative au financement du programme national d'alimentation scolaire.

Le programme d'alimentation scolaire est une composante des filets sociaux mis en oeuvre depuis 2008 par le ministère chargé du développement à la base. Il s'inscrit, d'une part, dans les orientations contenues dans les déclarations des Chefs d'Etat africains de juin 2014 et de janvier 2016 visant à accorder une priorité à l'alimentation scolaire et, d'autre part, dans les ODD 1, 2 et 4.

De 2008 à ce jour, 82,5 millions de repas chauds ont été distribués. L'effectif des élèves bénéficiaires s'élève à quatre-vingt-onze mille six cent soixante-six (91 666) répartis dans trois cent quatre (304) écoles sur toute l'étendue du territoire.

Le taux de couverture est de l'ordre de 6% des effectifs des écoles primaires publiques du pays.

L'évaluation des cantines scolaires a établi un effet positif sur les indicateurs scolaires et l'état nutritionnel des écoliers.

En effet, le programme a contribué à une augmentation des effectifs scolaires d'environ 9,4% dans les écoles bénéficiaires, contre moins de 7,5% dans les écoles non bénéficiaires. Le programme contribue également à la couverture des 2/3 des besoins en alimentation des enfants selon les données de l'OMS.

Le ministre chargé du développement à la base, le ministère de l'agriculture et celui des enseignements primaire et secondaire, outre les mesures destinées à mobiliser le secteur privé et d'autres partenaires autour du financement de ce programme social important, ont sollicité du conseil des ministres d'autoriser la mise à disposition du programme, des ressources financières complémentaires de l'Etat.

**La deuxième communication** présentée en première lecture par la ministre chargée de la jeunesse est relative à la mise en oeuvre du quota des marchés publics réservés aux jeunes et femmes entrepreneurs.

Le 03 janvier 2018, à l'occasion de son adresse à la Nation, le Président de la République a annoncé la mise en place d'un mécanisme permettant d'attribuer aux femmes entrepreneurs de tout âge et aux jeunes entrepreneurs (de moins de 40 ans), un quota de 20% des marchés publics.

Les modalités de mise en oeuvre de cette mesure ont été approuvées en Conseil des ministres le 26 janvier 2018 suite à une communication préparée par une

équipe interministérielle sous la supervision du ministère de l'économie et des finances.

Après un an d'opérations, les résultats de la mise en oeuvre de cette mesure, témoignent sans aucun doute de sa pertinence et traduisent l'adhésion de toutes les parties prenantes à la vision du Chef de l'Etat.

Il est important de rappeler que, suite à l'annonce de cette mesure le 03 janvier 2018, des dispositions opérationnelles ont été prises en vue de la rendre effective immédiatement. Elles sont conduites par une Task force, créée à cet effet et placée sous l'autorité du cabinet du Président de la République.

Au 31 décembre 2018, le dispositif mis en place a permis d'octroyer aux jeunes et femmes entrepreneurs un volume total effectif de 12,638 milliards FCFA au titre des marchés publics. Ce volume représente 10,26% du montant total de marchés passés en 2018 sur les ressources internes, soit un taux de performance de 51,29% par rapport aux 20% réservés.

Au regard de ces résultats et de la

tendance observée en ce début d'année 2019, il apparaît indéniable que le mécanisme est dorénavant bien huilé et peut inciter à favoriser une plus grande efficacité dans la mise en oeuvre de la mesure.

Il y a lieu de souligner que le Président de la République a décidé de porter à 25% la part des marchés publics réservés aux jeunes et aux femmes entrepreneurs.

Au titre des divers

La ministre chargée des infrastructures a informé les membres du conseil des ministres de l'inauguration des deux ponts sur la rivière Zio à Togblekope, ce mercredi 15 mai 2019, cérémonie à laquelle le Premier ministre a convié tous les membres du Gouvernement.

**Le Conseil des ministres** a procédé à des nominations au titre :  
- du ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales ; - du ministère de la justice.

Fait à Lomé, le 15 mai 2019

**Le Conseil des ministres**

## Football/Championnat national D1

# Gbikinti et Foadan relégués avant terme ont boycotté la dernière journée

Le championnat national de football de première division a connu son dénouement dimanche dernier avec la 26<sup>ème</sup> et dernière journée, on le savait déjà l'ASCK et Maranatha sont les deux équipes classées respectivement première et deuxième qui devront représenter le Togo aux compétitions inter clubs d'Afrique. La première en ligue des champions et la 2<sup>ème</sup> en coupe CAF. Si cette dernière journée n'a

pas connu de suspens il faut reconnaître que des surprises ont été enregistrées à savoir Foadan qui a demandé un forfait dans la rencontre qui devait l'opposer à Gomido à Kpalimé et surtout Gbikinti qui ne s'est pas présenté sur le terrain de Niamtougou face à l'ASCK. Gbikinti et Foadan faut-il le reconnaître payent pour les actes de violences enregistrées sur leurs terrains respectifs Bassar et

Dapaong. Le boycott de la dernière journée laissera forcément des traces et suscitera une réaction de la part de la rédaction.

### Résultats après la dernière journée

ASKO#KOROKI 2-1  
DYTO#SARAH 2-1  
G B O H L E S S U # A S  
TOGO PORT 0-0  
AS OTR#SEMASSI 0-0  
ANGES#MARANATHA 2-0

## Pharmacie de Garde du 13/05/2019 au 20/05/2019

<b>JEANNE d'ARC</b> Près de Marok-Renault-Star 22 22 08 01	<b>BETHEL</b> Rte d'Adidogomé 22 25 23 70
<b>ST ANTOINE</b> 1048, Avenue de la libération 22 21 29 64	<b>DES ECOLES</b> Face Lycée Technique Adidogomé et près du CEG, Route de Kpalimé 22 51 75 75
<b>OCEANE</b> Rue OCAM 22 22 62 77	<b>HOSANNA</b> Carrefour Sagbado-Sémékranawo, en face de la station service SANOL 22 51 50 49
<b>ECLAIR</b> Bé Ahligo, près du Marché 22 22 75 11	<b>VIQUEUR</b> Rue 267, AGBALEPEDOGAN, Kilimandjaro 22 51 63 30
<b>TULIPE</b> Bd NOTRE-DAME des Apôtres Bé 22 21 07 22	<b>ST JOSEPH</b> Bretelle BE KLIKAME 22 25 74 65
<b>ESPERANCE</b> Av F.J. STRAUSS, Face Ecole Française Nyékranakpè (Rue Adjidjo) 22 21 01 28	<b>LE GALIEN</b> Rue Pavée d'Adidozin 22 51 71 71
<b>LIBERATION</b> Avenue Libération prolongée 22 22 25 25	<b>DU POINT E</b> 506, rue 129 Aïtao Gakli (Kiri Gomé), à Djidjié dans le von de la pharmacie Djidjié 22 51 91 71
<b>BON SECOURS</b> Rue du Grand Collège du Plateau - Cassablanca 22 45 76 74	<b>MAINA</b> A 500m du carrefour Y sur la voie express non loin du Centre Médico-Chirurgical Source de Vie Avéji 70 43 65 34
<b>ROBERTSON</b> Après la Lagune de Nyékranakpè (TOGBATO) 22 22 28 41	<b>DILOUDONNE</b> Route de LLEO 2000, non loin de FUCEC Agopé-Telessou 70 44 84 59
<b>N.D. DE LA TRINITE</b> Sise au 20 boulevard de la paix à Super Táo 22 21 27 80	<b>EL-SHAMMAH</b> Sise à anadahomé à côté de la maison des jeunes 70 43 25 85
<b>LE JOURDAIN</b> Boulevard Léopold Sédar SENGHOR, face au CEG Tékou Wuiti 22 61 56 14	<b>AGOE-NYIVE</b> A côté de l'Eglise Catholique d'Agopé-Nyivé 22 25 83 38
<b>UNIVERS - SANTE</b> Boulevard GNASSINGBE Eyadema, Cité OJA face à l'entrée du CHU-CAMPUS 22 61 81 43	<b>DIVINA GRACIA</b> Quartier Agopé-Fiovi, Fond point Cool Catch (ancien carrefour Baïana-Baïana) 93 83 91 00
<b>AEROPORT</b> Rte de l'Aéroport SITO 22 26 21 22	<b>CHARITE</b> A côté du CEG d'Agopé-Nyivé 22 25 12 60
<b>LILAS</b> 7, Route de Kégué 22 26 29 59	<b>LA MAIN DE DIEU</b> Sise à AGOE ASSIYEYE non loin de l'église des Assemblées de Dieu (Temple Galiléa) 93 40 21 21
<b>INTERNATIONALE</b> Sise Marché de Hedzranawoe « Asiyeye », Boulevard du Haho 22 26 89 94	<b>ABRAHAM</b> Agopé-Lopopé Kossigan 22 50 10 00
<b>RAOUDHA</b> Située au 4495 Boulevard Zio Hedzranawoe, derrière TOGO 2000 91 61 33 32	<b>AVEPOZO</b> A côté de la place publique d'avepazo 22 27 04 86
<b>MISERICORDIE</b> BE-KPOTA 23 38 47 62	<b>DE L'EDEN</b> Route d'Aneho, face cité Baguida 70 42 13 98
<b>LE PROGRES</b> Sur le tronçon CIMTOGO-Gendamerie d'Ahadji kpota non loin du marché de Zoro-bar 22 35 86 55	



## DEVENEZ ACTEUR DU PND, PARTICIPEZ AU PND TOUR

**Vous aimez votre pays, participez au PND TOUR dans votre localité.**

Après le lancement officiel du **Plan National de Développement 2018-2022**, le **Gouvernement de la République Togolaise** vous invite à participer activement au **PND TOUR** qui aura lieu à partir du **4 avril 2019**.

Le **PND TOUR**, c'est un rendez-vous avec le génie de notre pays à travers les potentialités socio économiques de chaque localité, des rencontres avec les forces vives de la nation et les acteurs économiques sur toute l'étendue du territoire national.

C'est aussi l'occasion, d'expliquer aux populations togolaises les enjeux du PND.

**Au programme :** Présentation du PND, expositions, caravane, rencontres et opportunités d'affaires.

Le **PND TOUR**, l'occasion de s'impliquer pour le développement du pays.



Plan National de Développement

Retrouvez toutes les dates du PND Tour sur  
[www.republiquetogolaise.com](http://www.republiquetogolaise.com) ou [facebook.com/PresidenceTG](https://facebook.com/PresidenceTG)



“

**Le civisme fiscal est une composante importante pour la réussite de notre PND. Le consentement de tous les Contribuables à l'impôt participe de la démarche inclusive recherchée dans le PND, tout en ayant comme pendant naturel l'obligation de reddition de comptes à tous les niveaux.**

”

Le Président de la République Togolaise, **Faure Essozimna Gnassingbé**  
lors du lancement du PND le lundi 4 mars 2019



FEDERER POUR BATIR  
[www.otr.tg](http://www.otr.tg)

